



### Communiqué de presse

À l'issue de la Conférence Nationale du Handicap ce 11 décembre 2014, l'ANPIHM ne peut que se déclarer consternée par les propos inexacts et lourds de menaces du Président de la République, François Hollande.

En effet, contrairement aux déclarations du Chef de l'État, la loi du 11 février 2005 n'a pas été votée dans un large consensus puisqu'à juste titre la Gauche dans son ensemble avait voté contre le texte au motif que cette loi ne permettrait pas de répondre favorablement aux attentes des personnes dites handicapées.

Ce pronostic se vérifie totalement aujourd'hui puisqu'en termes de ressources, l'Allocation aux adultes handicapés reste désespérément en dessous du seuil de pauvreté, puisqu'en termes d'emploi -- le Président de la République l'a reconnu largement lors de son allocution -- la situation n'a pas évolué favorablement, voire s'est aggravée, tandis qu'en termes d'accompagnement et de compensation, l'augmentation des réponses à apporter à un nombre de personnes de plus en plus nombreux conduit à réduire la satisfaction des besoins individuels de chaque personne dite handicapée.

De ce point de vue, l'ANPIHM condamne sans ambiguïté le projet gouvernemental de mutualiser la Prestation de Compensation du Handicap -- prestation attribuée à toute personne aux difficultés individuelles reconnues pour lui permettre de retrouver une autonomie maximale et de réaliser son propre projet de vie -- entre différentes personnes dites handicapées au motif non avoué de substituer pour l'exercice ce mode de financement au financement médico-social, via le développement de logements en habitats regroupés, au mépris de la volonté des personnes de vivre avec et comme tout le monde !

Par ailleurs, si le Chef de l'État a eu raison de souligner l'absence de modalités pratiques au plan réglementaire pour mettre en oeuvre l'accessibilité du cadre bâti et des transports, il reste qu'il prend une lourde responsabilité devant la Nation en promulguant une Ordonnance qui sacrifie l'intérêt de la population en général, et des personnes dites handicapées en particulier, sur l'autel des intérêts des lobbies immobiliers privés ou publics dans la mesure où cette « Ordonnance de la honte » remet en cause les maigres acquis obtenus au cours des dernières décennies en matière d'accessibilité.

De plus, l'ANPIHM ne peut que dénoncer la contradiction gouvernementale qu'il y a à vouloir « adapter la société au vieillissement des personnes » et se refuser dans le même temps à abaisser le seuil obligatoire de création d'un ascenseur du quatrième étage au-dessus du rez-de-chaussée, au minimum au troisième étage au-dessus du rez de chaussée !

Aussi, face aux mesures actuelles du Gouvernement et aux menaces que constituent les différents projets annoncés par le Président de la République, l'ANPIHM appelle, d'une part l'ensemble des Associations et Organisations concernées par l'accessibilité du cadre bâti et des transports à renforcer le combat unitaire, au plan national comme au plan local, entamé de longue date, et plus particulièrement ces dernières semaines de manière collective, et d'autre part l'ensemble des Parlementaires à refuser de ratifier en l'état l'Ordonnance qui leur sera bientôt présentée par le Gouvernement.

À ce sujet, l'ANPIHM se félicite de ce que le dépôt d'un recours en Conseil d'État contre ce texte en compagnie de l'Association des Paralysés de France (APF) et de l'Association des Accidentés de la Vie (FNATH), soit à présent soutenu par trois nouvelles Associations.

Pour le Conseil d'Administration.  
Vincent Assante.